

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1563

30 juillet 2010

### SOMMAIRE

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....              | <b>74999</b> | <b>Commissaire aux Comptes S.A.</b> .....         | <b>75014</b> |
| <b>Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....              | <b>74999</b> | <b>Corsair III Finance Europe S.à r.l.</b> .....  | <b>75014</b> |
| <b>AI Global Investments S.à r.l.</b> .....                            | <b>75003</b> | <b>Coven S.A.</b> .....                           | <b>75015</b> |
| <b>Alius S.A.</b> .....  | <b>75005</b> | <b>Cremanilux S.à r.l.</b> .....                  | <b>75015</b> |
| <b>Alius S.A.</b> .....  | <b>75003</b> | <b>CSL Luxembourg S.à r.l.</b> .....              | <b>74990</b> |
| <b>ALM Lux S.à r.l.</b> .....  | <b>74998</b> | <b>Dealinvest Holding SA</b> .....                | <b>75008</b> |
| <b>Anthony Boissière Consulting s.à r.l.</b> .....                     | <b>74998</b> | <b>E.I. Eurinvestment S.A.</b> .....              | <b>75024</b> |
| <b>Aptosite S.à.r.l.</b> .....   | <b>75007</b> | <b>EPISO Office 12 S.à.r.l.</b> .....             | <b>74983</b> |
| <b>Architecture &amp; Urbanisme 21, Worré &amp; Schiltz</b> .....      | <b>74998</b> | <b>European Seafood 2 S.à r.l.</b> .....          | <b>75015</b> |
| <b>Atex Finance S.A.</b> .....   | <b>75007</b> | <b>Finnist Real Estate S.à r.l.</b> .....         | <b>75009</b> |
| <b>Atlas Copco Reinsurance S.A.</b> .....                              | <b>74997</b> | <b>GEFS International Holding S.à r.l.</b> .....  | <b>74993</b> |
| <b>Avolon Investments S.à r.l.</b> .....                               | <b>74999</b> | <b>GEFS Pan Europe Funding S.à r.l.</b> .....     | <b>74982</b> |
| <b>Babcock &amp; Brown (Odense) S.à.r.l.</b> .....                     | <b>75007</b> | <b>GP Canada Operations Holding S.à r.l.</b> ...  | <b>74990</b> |
| <b>BCD Technology S.A.</b> .....                                       | <b>75009</b> | <b>Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.</b> .....   | <b>74993</b> |
| <b>BCD Technology S.A.</b> .....                                       | <b>75009</b> | <b>Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.</b> .....     | <b>74994</b> |
| <b>Bluebird Securities S.A.</b> .....                                  | <b>75008</b> | <b>Highland VII - PRI (2) S.à r.l.</b> .....      | <b>74994</b> |
| <b>Bluesky AcquisitionCo S.à r.l.</b> .....                            | <b>75008</b> | <b>i.con by marc gubbini architectes S.A.</b> ... | <b>75005</b> |
| <b>BRE/Hemel S.à r.l.</b> .....  | <b>74982</b> | <b>Intersil Luxembourg S.à r.l.</b> .....         | <b>75016</b> |
| <b>Cable &amp; Wireless Global Businesses International Sàrl</b> ..... | <b>75016</b> | <b>Le Lys S.A.</b> .....                          | <b>75024</b> |
| <b>Calmena Luxembourg Holding</b> .....                                | <b>74999</b> | <b>Ma.Fa. International S.A.</b> .....            | <b>74978</b> |
| <b>Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.</b> .....               | <b>74994</b> | <b>Orion European 2 Investments S.à r.l.</b> ...  | <b>74993</b> |
| <b>Colveca S.A.</b> .....  | <b>75014</b> | <b>Polaris Lux SA</b> .....                       | <b>75003</b> |
| <b>ComLux Furniture Holding S.à.r.l.</b> .....                         | <b>74990</b> | <b>Riviera Homes S.à r.l.</b> .....               | <b>74994</b> |
|  |              | <b>Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l.</b> .....   | <b>75007</b> |
|  |              | <b>Windhof S.à r.l.</b> .....                     | <b>74998</b> |
|  |              | <b>Windhof S.à r.l.</b> .....                     | <b>74998</b> |
|  |              | <b>Windhof S.à r.l.</b> .....                     | <b>74998</b> |

**Ma.Fa. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 153.568.

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MA.FA. INTERNATIONAL S.A", ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 25 mai 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) représenté par mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-), avec émission correspondante de cinq cent soixante (560) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, le tout assortie d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions sept cent quarante-huit mille euros (EUR 2.748.000)

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) représenté par mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-), avec émission correspondante de cinq cent soixante (560) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, le tout assortie d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions sept cent quarante-huit mille euros (EUR 2.748.000)

Cette augmentation a été souscrite et libérée de la façon suivante:

1. à concurrence de cent onze (111) nouvelles actions émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, assortie d'un prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante-quatre mille trois cent quarante sept euros (EUR 544.347) par un apport en nature consistant dans l'apport par Monsieur Fabio BREGOLI, résident à Via Giovanni Chiassi, 10, I-25128 Brescia-Italie, C.F. : BRGFBA68E30B157S de:

- une part sociale d'une valeur nominale de cinq cent sept mille euros (EUR 507.000) représentant trente-neuf pourcent (39%) du capital social de la société de droit italien NORDCAVE S.r.l, ayant son siège social à Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capital social de 1.300.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 01574220172, pour cent une (101) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- une part sociale d'une valeur nominale de vingt-trois mille et quatre cent euros (EUR 23.400) représentant un virgule soixante-sept pourcent (1,67 %) du capital social de la société de droit italien SO.C.EDIL S.r.l., ayant son siège social à Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capital social de 1.404.000,- euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès

du Registre des sociétés de Brescia: 02124200177, pour cinq (5) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

- une part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représentant vingt-cinq pourcent (25 %) du capital social de la société de droit italien IMMOBILIARE PEZZAZE 2005 S.r.l., ayant son siège social à Via S. Rocco, 4, I-25060 Pezzaze - Italie, capital social de 100.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 02685810984, pour cinq (5) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

Monsieur Fabio BREGOLI, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 6 mai 2010.

2. à concurrence de deux cent sept (207) nouvelles actions émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, assortie d'un prime d'émission d'un montant total d'un million dix-huit mille trois cent dix euros (EUR 1.018.310) par un apport en nature consistant dans l'apport par Monsieur Mauro BREGOLI, résident à Via Casotto, 11/A, I-25064 Gussago -Italie, C.F. BRGMRA59M10B157N, de:

- une part sociale d'une valeur nominale de cinq cent trente-trois mille euros (EUR 533.000) représentant quarante et un pourcent (41 %) du capital social de la société de droit italien NORDCAVE S.r.l., ayant son siège social à Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capital social de 1.300.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 01574220172, pour cent six (106) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- une part sociale d'une valeur nominale de quatre cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 481.000) représentant trente-quatre virgule vingt-six pourcent (34,26 %) du capital social de la société de droit italien SO.C.EDIL S.r.l., ayant son siège social à Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capital social de 1.404.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 02124200177, pour quatre-vingt-seize (96) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- une part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000) représentant vingt-cinq pourcent (25 %) du capital social de la société de droit italien IMMOBILIARE PEZZAZE 2005 S.r.l., ayant son siège social à Via S. Rocco, 4, I-25060 Pezzaze - Italie, capital social de 100.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 02685810984, pour cinq (5) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

Monsieur Mauro BREGOLI, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 6 mai 2010.

3. à concurrence de deux cent quarante-deux (242) nouvelles actions émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, assortie d'un prime d'émission d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-trois euros (EUR 1.185.343) par un apport en nature consistant dans l'apport par Monsieur Paolo Fonio BREGOLI, résident à Via Bologna, 17, I-25064 Gussago -Italie, C.F. BRGPFN35A13G529G, de:

- une part sociale d'une valeur nominale de deux cent soixante mille euro (EUR 260.000) représentant vingt pourcent (20 %) du capital social de la société de droit italien NORDCAVE S.r.l., ayant son siège social à Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capital social de 1.300.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 01574220172, pour cinquante-deux (52) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- une part sociale d'une valeur nominale de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents euros (EUR 899.600) représentant soixante-quatre virgule sept pourcent (64,07 %) du capital social de la société de droit italien SO.C.EDIL S.r.l., ayant son siège social à Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capital social de 1.404.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 02124200177, pour cent quatre-vingt (180) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- une part sociale d'une valeur nominale de cinquante mille euro (EUR 50.000) représentant cinquante pourcent (50 %) de la société de droit italien IMMOBILIARE PEZZAZE 2005 S.r.l., ayant son siège social à Via S. Rocco, 4, I-25060 Pezzaze - Italie, capital social de 100.000 euros, code fiscal et numéro d'enregistrement auprès du Registre des sociétés de Brescia: 02685810984, pour dix (10) nouvelles actions émises par la société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

Monsieur Paolo Fonio BREGOLI, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Brescia, le 6 mai 2010.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 26 mai 2010 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

*Conclusion:*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 560 actions nouvelles de € 100,00 à émettre en contrepartie de l'apport augmenté de la prime d'émission."

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**"Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup> :** Le capital social est fixé à deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-) divisé en deux mille trois cent cinquante (2.350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Italien constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version italienne; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes italiens et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

**Traduction italienne du texte qui précède:**

L'anno duemila dieci, il ventisei maggio.

Davanti a me Dott. Joseph ELVINGER, notaio residente in Lussemburgo.

Si è tenuta l'assemblea Generale Straordinaria degli azionisti della società anonima con sede in Lussemburgo sotto la denominazione di

"MA.FA INTERNATIONAL S.A.", avente la sua sede sociale in Lussemburgo in 18, rue de l'Eau, costituita con atto notarile, in data 25 maggio 2010, non ancora pubblicato sul Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La sezione si apre sotto la presidenza del Signor Stéphane SABELLA, giurista, domiciliato professionalmente in 18, rue de l'Eau, L-1449 Lussemburgo.

Il presidente designa come segretario la Sig. Rachel UHL, giurista, domiciliata professionalmente al 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La riunione ha eletto come scrutatore il Sig. Hubert JANSSEN, giurista, domiciliato professionalmente al 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Il Sig. Presidente espone poi:

I.- Risulta da un elenco di presenze stabilito e certificato dai membri che le millesettecento novanta (1.790) azioni dal valore nominale di cento euro (EUR 100,-) ciascuna, rappresentante l'integrità del capitale sociale di centosettantanovemila euro (EUR 179.000,-) debitamente rappresentati alla presente assemblea che è per tanto regolarmente costituita e può deliberare e decidere validamente sugli argomenti che figurano ai punti dell'ordine del giorno, qui di seguito riportati, tutti gli azionisti presenti hanno accettato di riunirsi senza avvisi

L'elenco delle presenze, firmato da tutti gli azionisti presenti, resterà allegato al presente verbale unitamente alle deleghe presentate per le formalità di registrazione

II.- l'ordine del giorno della presente assemblea è il seguente:

1. Aumento del capitale sociale di Euro cinquantasei mila (EUR 56.000,-) per aumentare il suo valore di Euro centosettantanovemila (EUR 179.000,-) rappresentato da millesettecento novanta (1.790) azioni del valore nominale di Euro cento (EUR 100,-) ciascuna, a Euro duecentotrentacinquemila (EUR 235.000,-), con emissione corrispondente di cinquecentosessanta (560) azioni del valore nominale di Euro cento (EUR 100,-) ciascuna, il tutto con un sovrapprezzo per un importo di Euro due milioni settecentoquarantotto mila (EUR 2.748.000)

2. Sottoscrizione e contributo in natura

3. Modifica dell'articolo 3, paragrafo 1 del presente statuto

4. Diversi

L'Assemblea, dopo aver approvato l'esposizione del Presidente e dopo aver appurato la regolarità della costituzione, discusso l'ordine del giorno e, previa deliberazione, sono state votate all'unanimità le risoluzioni seguenti:

*Prima risoluzione*

Il capitale sociale della Società è aumentato fino a Euro cinquantasei mila (EUR 56.000,-) per portare il totale attuale di Euro centosettantanove mila (EUR 179.000,-) rappresentato da millesettecentonovanta (1.790) azioni del valore nominale di Euro cento (EUR 100,-) ciascuna, a Euro duecentotrentacinque mila (EUR 235.000,-), con emissione corrispondente di cinquecentosessanta (560) azioni del valore nominale di Euro cento (EUR 100,-) ciascuna, il tutto con un sovrapprezzo per un totale di Euro due milioni settecentoquarantotto mila (EUR 2.748.000)

Questo aumento è stato sottoscritto e deliberato nel modo seguente:

1. all'occorrenza di emissione di no. centoundici (EUR 111) nuove azioni del valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna, con un sovrapprezzo per un importo di Euro cinquecentoquarantaquattro mila e trecentoquaranta sette (EUR 544.347) da un conferimento in natura da parte del Sig. Fabio BREGOLI, residente in Via Giovanni Chiassi, 10, I-25128 Brescia -Italia, C.F. : BRGFBA68E30B157S, di:

- una quota del valore nominale di euro cinquecento sette mila (507.000), pari al trentanove percento (39%) del capitale sociale della società di diritto italiano NORDCAVE S.r.l, con sede legale in Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capitale sociale euro 1.300.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro delle Imprese di Brescia: 01574220172, per centouno (101) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna,

- una quota del valore nominale di euro ventitre mila e quattrocento (23.400 euro), pari all' uno virgola sessantasette percento (1,67%) del capitale sociale della società di diritto italiano SO.C.EDIL S.r.l., con sede legale in Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italia, capitale sociale euro 1.404.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro Imprese di Brescia: 02124200177, per cinque (5) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna,

- una quota del valore nominale di euro venticinque mila (25.000 euro), pari al venticinque percento (25%) del capitale sociale della società di diritto italiano IMMOBILIARE PEZZAZE 2005 S.r.l., con sede legale in Via S. Rocco, 4, I-25060 Pezzaze - Italia, capitale sociale euro 100.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro Imprese di Brescia: 02685810984, per cinque (5) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna

Il sig. Fabio BREGOLI, prequalificato, è qui rappresentato dal Signor Stéphane SABELLA, in virtù di una procura rilasciata a Brescia, il 06 maggio 2010.

2. all'occorrenza di emissione di duecentosette (EUR 207) nuove azioni del valore

nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna, con un sovrapprezzo per un importo di Euro un milione e diciottomila e trecentodieci (EUR 1.018.310) da un conferimento in natura da parte del Sig. Mauro BREGOLI, residente in Via Casotto, 11/A, I-25064 Gussago -Italia, C.F. BRGMRA59M10B157N , di:

- una quota del valore nominale di euro cinquecentotrentatre mila (533.000 euro), pari al quarantuno percento (41%) del capitale sociale della società di diritto italiano NORDCAVE S.r.l, con sede legale in Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italie, capitale sociale euro 1.300.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro delle Imprese di Brescia: 01574220172, per centosei (106) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna,

- una quota del valore nominale di euro quattrocento ottantunomila (481.000 euro), pari al trentaquattro virgola ventisei percento (34,26%) del capitale sociale della società di diritto italiano SO.C.EDIL S.r.l., con sede legale in Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italia, capitale sociale euro 1.404.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro Imprese di Brescia : 02124200177, per novantasei (96) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna,

- una quota del valore nominale di euro venticinque mila, pari al venticinque percento (25%) del capitale sociale della società di diritto italiano IMMOBILIARE PEZZAZE 2005 S.r.l., con sede legale in Via S. Rocco, 4, I-25060 Pezzaze - Italia, capitale sociale euro 100.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro Imprese di Brescia: 02685810984, per cinque (5) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna

Il sig. Mauro BREGOLI, prequalificato, è qui rappresentato dal Signor Stéphane SABELLA, in virtù di una procura rilasciata a Brescia, il 06 maggio 2010.

3. all'occorrenza di emissione di duecentoquarantadue (EUR 242) nuove azioni del

valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna, con un sovrapprezzo per un importo di Euro un milione centottantacinque mila e trecentoquarantatre (EUR 1.185.343) da un conferimento in natura da parte del Sig. Paolo Fonio BREGOLI, residente in Via Bologna, 17, I-25064 Gussago -Italia, C.F. BRGPFN35A13G529G, di:

- una quota del valore nominale di euro duecentosessanta mila (260.000 euro), pari al venti percento (20%) del capitale sociale della società di diritto italiano NORDCAVE S.r.l, con sede legale in Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italia, capitale sociale euro 1.300.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro delle Imprese di Brescia: 01574220172, per cinquantadue (52) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna,

- una quota del valore nominale di euro ottocento novantanove mila e seicento (899.600 euro), pari al sessantaquattro virgola zero sette percento (67,07%) del capitale sociale della società di diritto italiano SO.C.EDIL S.r.l., con sede legale in Via Ghislandi, 45, I-25125 Brescia - Italia, capitale sociale euro 1.404.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro Imprese di Brescia: 02124200177, per centoottanta (180) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna,

- una quota del valore nominale di euro cinquanta mila (50.000 euro), pari al cinquanta percento (50%) del capitale sociale della società di diritto italiano IMMOBILIARE PEZZAZE 2005 S.r.l., con sede legale in Via S. Rocco, 4, I-25060 Pezzaze - Italia, capitale sociale euro 100.000, codice fiscale e numero di iscrizione nel Registro Imprese di Brescia: 02685810984, per dieci (10) nuove azioni emesse per la società, di un valore nominale di cento euro (EUR 100,00) ciascuna

Il sig. Paolo Fonio BREGOLI, prequalificato, è qui rappresentato dal Signor Stéphane SABELLA, in virtù di una procura rilasciata a Brescia, il 06 maggio 2010.

La presente procura ritenuta non modificabile dalle parti e dal notaio summenzionato sarà annessa al presente atto per essere depositata presso le autorità di registrazione.

Conformemente agli articoli 26-1 et 32-1 (5) della legge del 10 agosto 1915 modificata, il conferimento in natura di cui sopra è stato oggetto di una relazione del 26 maggio 2010 della Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, revisore dei conti in Itzig, relazione che, dopo la firma delle parti e del notaio, resterà allegato al presente atto per essere registrato simultaneamente.

Il valore del conferimento summenzionato è dimostrato dalla relazione con le conclusioni seguenti.

#### Conclusioni

"Sulla base delle verifiche effettuate e come descritte sopra, siamo dell'avviso che l'apporto progettato e descritto in modo chiaro e preciso e che i metodi di valutazione sono ritenuti appropriati alle circostanze e conducono ad un valore al meno uguale al numero ed al valore nominale di 560 azioni di nuova emissione di € 100,00, da emettersi quale contropartita dell'apporto aumentato della prima emissione.»

#### Seconda risoluzione

In seguito alla soluzione precedente, l'articolo 3, paragrafo 1 degli statuti è modificato come segue:

**"Art. 3. paragrafo 1.** il capitale sociale è fissato a Euro duecentotrentacinque mila (EUR 235.000,-) suddiviso in duemila trecento cinquanta (2.350) azioni dal valore nominale di Euro cento (EUR 100,-) ciascuna."

Nient'altro figura nell'ordine del giorno e nessuno richiede la parola, l'Assemblea è terminata.

#### Che agiscono

Redatto e sottoscritto in Lussemburgo, alla data summenzionata.

Dopo la lettura e l'interpretazione data, le parti hanno firmato con il nostro notaio il presente verbale.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23452. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076419/255.

(100088279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

#### **GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 111.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.566.

#### EXTRAIT

En date du 11 juin 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010067741/15.

(100082605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

#### **BRE/Hemel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.987.

En date du 27 décembre 2007, les gérants de BRE/Management S.A., gérant unique de la société, ont décidé de transférer le siège social de BRE/Management S.A. du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.



Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010069857/13.

(100082345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

---

**EPISO Office 12 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.038.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 138.590;

hereby represented by Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

ARTICLES OF INCORPORATION:

**Name - Registered office – Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and more particularly the law of December 28<sup>th</sup>, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "EPISO Office 12 S.à.r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Units

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

**Art. 9.** Each unit confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The units may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as "Valuation Day" and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Units may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Manager") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound either by one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.



In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners decisions

**Art. 14.** Partners' decisions are taken by partners' meetings. However the holding of meetings is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment to the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners, which may be distributed to the partners pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the partners to be entered into from time to time.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to their participation in the corporate capital of the Company.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) units representing the capital have been entirely subscribed by EPISO Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, EPISO Office 12 S.à.r.l., proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR)..

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A Manager:

Mr Yves BARTHELIS, residing professionally at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Are appointed as B Managers:

a) Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr. Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All acts binding the Company must be signed by either one A Manager acting individually or by two B Managers acting jointly or by an officer duly authorized by the A Manager or two B Managers.

3) The Company shall have its registered office in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPISO Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B138.590;

ici représentée par Regis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prédésigné a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

### STATUTS

#### **Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPISO Office 12 S.à.r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie de décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à interférer dans les activités normales de la Société au siège social, ou dans la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert du siège social, restera une société de droit luxembourgeois. De telles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé ne pourront, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Evaluation» et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des Gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions sont valablement adoptées pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 17.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe contenant en résumé tous ses engagements ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Libération - Apport*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant le capital ont été entièrement souscrites par EPISO Luxembourg Holdings S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) est à partir de maintenant à disposition de la Société, EPISO Office 12 S.à.r.l., la preuve en ayant été dûment apportée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant A:

M. Yves BARTHELS, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2) Sont nommés Gérants B:

a) M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B, ou par la signature d'un agent dûment autorisé par un gérant A ou deux gérants B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juillet 2010. Relation: lac/2010/29181. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010087147/365.

(100098388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**CSL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 68.293.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a, en date du 8 juin 2010, dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société CSL Luxembourg S.à.r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069906/13.

(100082354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

**ComLux Furniture Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2010.

Référence de publication: 2010070978/11.

(100084402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.002,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.414.

In the year two thousand and ten on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GP Holding LP, a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38566,

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 24, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "GP Canada Operations Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151414, incorporated by a deed of the undersigned notary dated February 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 27, 2010 under number 655, and which bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25.000,00) represented by twenty-five thousand (25.000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two Canadian Dollars (CAD 2,00) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25.000,00) to twentyfive thousand and two Canadian Dollars (CAD 25.002,00), by the creation and issue of two (2) new shares of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

GP Holding LP, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each, for an aggregate amount of two Canadian Dollars (CAD 2,00), together with



a share premium in the amount of one million one hundred seventeen thousand nine hundred ninety-eight Canadian Dollars (CAD 1,117,998,00), by contribution in kind in the total amount of one million one hundred eighteen thousand Canadian Dollars (CAD 1.118.000,00), consisting in the contribution of a receivable in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of May 24, 2010 of GP Holding LP, prenamed, certified 'true and correct' by its general partner;
- a contribution declaration of GP Holding LP, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contribution in kind*

GP Holding LP, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated May 24, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at twenty-five thousand and two Canadian Dollars (CAD 25.002,00) represented by twenty-five thousand and two (25,002) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

GP Holding LP, un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566, ici représenté par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Canada Operations Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

151414, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 10 février 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mars 2010 sous le numéro 655 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

II. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,00) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Canadiens (CAD 2,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,00) à vingt-cinq mille deux Dollars Canadiens (CAD 25.002,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

GP Holding LP, précité, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Canadiens (CAD 2,00), ensemble avec une prime d'émission d'un million cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Canadiens (CAD 1.117.998,00), par apport en nature d'un montant total d'un million cent dix-huit mille Dollars Canadiens (CAD 1.118.000,00), consistant en l'apport d'une créance du même montant (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 24 mai 2010 de GP Holding LP, précité, certifié «sincère et véritable» par son associé commandité;
- une déclaration d'apport de GP Holding LP, précité, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

#### *Réalisation effective de l'apport*

GP Holding LP, précité, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que GP Holding LP, précité, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 24 mai 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille deux Dollars Canadiens (CAD 25.002,00) représenté par vingt-cinq mille deux (25.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. AMET-HERES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23434. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande .

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073514/138.

(100086302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 186.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

---

EXTRAIT

En date du 14 juin 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010071072/15.

(100083881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.674,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.568.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071082/11.

(100084146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 367.800,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.717.

---

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2010*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose des lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion European 2 Investments S.a r.l.*

Référence de publication: 2010072248/28.

(100085394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 178.386,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.561.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071084/11.

(100084144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.693,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071085/11.

(100084142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Riviera Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.169.

---

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010071218/13.

(100083890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

---

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 2 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been last amended pursuant a deed of the undersigned notary on 30 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty United States Dollars (USD 3,372,120) from its current amount of one billion two hundred and seventy million six hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighteen United States Dollars (USD 1,270,697,818) up to one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,274,069,938), through the issue of three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty (3,372,120) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty United States Dollars (USD 3,372,120) from its current amount of one billion two hundred and seventy million six hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighteen United States Dollars (USD 1,270,697,818) up to one billion two hundred and seventyfour million sixty-nine thousand nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,274,069,938), through the issue of three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty (3,372,120) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

The three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty (3,372,120) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder aforementioned, at a total price of three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty United States Dollars (USD 3,372,120) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

#### *Description of the contribution*

The contribution in kind consists of thirty-six (36) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100), representing 20% of the issued and outstanding shares of Cargill Romania Holdings I B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34386963.

The total fair net valuation of this contribution is valued at three million three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty United States Dollars (USD 3,372,120), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 29 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Romania Holdings I B.V and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 30 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,274,069,938) consisting of one billion two hundred and seventy-four million sixty-nine thousand nine hundred and thirty-eight (1,274,069,938) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 18.000 dollars américains, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée suivant acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 30 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt dollars américains (USD 3.372.120) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent soixante-dix millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-huit dollars américains (USD 1.270.697.818) à un milliard deux cent soixante quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 1.274.069.938) par l'émission de trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt (3.372.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt dollars américains (USD 3.372.120) afin de porter son montant actuel de un milliard deux cent soixante-dix millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-huit dollars américains (USD 1.270.697.818) à un milliard deux cent soixante quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 1.274.069.938) par l'émission de trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt (3.372.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

Les trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt (3.372.120) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt dollars américains (USD 3.372.120), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

#### *Description de l'apport*

L'apport en nature consiste en trente-six (36) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), représentant 20% du capital social de Cargill Romania Holdings I B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à Amsterdam, Pays Bas, et ayant son adresse principale à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Trade Register of the Chamber of Commerce de Amsterdam sous le numéro 34386963.



La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à trois millions trois cent soixante-douze mille cent vingt dollars américains (USD 3.372.120), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des intérêts de Cargill Romania Holdings I B.V. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 30 avril 2010. Cet acte restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard deux cent soixante quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 1.274.069.938), représentée par un milliard deux cent soixante quatorze millions soixante-neuf mille neuf cent trente-huit (1.274.069.938) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ quatre mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5252. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010076224/152.

(100088148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

### **Atlas Copco Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 22.344.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2010 au siège social à 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg à 15.00 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Alex Christiaan Jan Bongaerts
- Leif Göran Victorin
- Claude Weber,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant DELOITTE, 560 rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2010072042/23.

(100085372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13-15, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010071999/10.

(100084281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13-15, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010072000/10.

(100084283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**ALM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 146.496.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072032/9.

(100085027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Anthony Boissière Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 123.522.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072012/9.

(100085371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Architecture & Urbanisme 21, Worré & Schiltz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072013/10.

(100085386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13-15, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
 Référence de publication: 2010072001/10.  
 (100084285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
 R.C.S. Luxembourg B 151.517.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Belvaux, le 15 juin 2010.  
 Référence de publication: 2010072010/11.  
 (100085007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.297,93.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
 R.C.S. Luxembourg B 153.147.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 16 juin 2010.  
 Référence de publication: 2010072015/11.  
 (100085125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Calmena Luxembourg Holding, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 21.050.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
 R.C.S. Luxembourg B 151.919.

---

In the year two thousand and ten, on the first day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Calmena Luxembourg Holding S.A., a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 50,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 151.919 (the "Company") incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg on March 11, 2010, published on April 24, 2010 in the Mémorial C n°852.

There appeared

1517310 Alberta Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 1400,350 – 7<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB TAP 3N9, Canada, the sole shareholder of the Company;

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 50,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which 1517310 Alberta Ltd. has been duly informed.

1517310 Alberta Ltd. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of articles 15 and 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 21,000,000 so as to raise it from its current amount of USD 50,000 to USD 21,050,000 by the creation and the issuance of 21,000,000 new shares with a nominal value of USD 1 each;

4. Subscription, payment and issuance of 21,000,000 new shares with a nominal value of USD 1 each by the sole shareholder of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by 1517310 Alberta Ltd., the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that each year it starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>. As a consequence, the current financial year that started on June 1<sup>st</sup>, 2010 will end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution it is resolved to amend the last paragraph of article 15 and the article 16 of the articles of association of the Company to read as follows:

**“ Art. 15. General meetings.**

[...]

A general meeting shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company or at any place as indicated in the convening notice on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.”

**“ Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts each year on January 1 and ends on December 31”.

*Third resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 21,000,000 (twenty-one millions US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 to USD 21,050,000 by the creation and the issuance of 21,000,000 new shares with a nominal value of USD 1 each, fully paid up by 1517310 Alberta Ltd.

*Fourth resolution*

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of USD 21,000,000 by 1517310 Alberta Ltd. by way of the incorporation to the share capital of an amount of USD 21,000,000 taken out of the premium account of the Company named “Capital Contribution” (the “Premium”).

*Intervention - Subscription - Payment*

1517310 Alberta Ltd., through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 21,000,000 by subscribing to the 21,000,000 shares of the Company, being fully paid up by way of the incorporation of the Premium to the share capital of the Company.

*Evaluation*

The value of the Premium is set at USD 21,000,000 (twenty-one millions US Dollars).

Evidence of the existence and of the value of the Premium was given to the undersigned notary by producing a special report of Deloitte S.A, a réviseur d'entreprises in Luxembourg, in accordance with article 26-1 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, which shall remain annexed to the present deed.

*“Conclusions*

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 21,000,000 ordinary shares of par value USD 10 each.”

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and the increase of capital having been fully carried out, it is resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

**“ Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 21,050,000 (twenty-one millions fifty thousand US Dollars) divided into 21,050,000 (twenty-one millions fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

All the shares are in bearer or registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the

payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand seven hundred Euros (3,700.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Calmena Luxembourg Holding S.A., une société anonyme valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de 50.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.919 (la «Société») constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2010, publié en date du 24 avril 2010 au Mémorial C n° 852;

A comparu,

1517310 Alberta Ltd., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 1400,350 – 7<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB TAB 3N9, actionnaire unique de la Société;

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 50.000 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont 1517310 Alberta Ltd. a été dûment informée.

1517310 Alberta Ltd. représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente des articles 15 et 16 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 21.000.000 USD pour le porter de son montant actuel de 50.000 USD à 21.050.000 USD par l'émission de 21.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD chacune;
4. Souscription, intervention et paiement des 21.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD chacune par l'associé unique de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par 1517310 Alberta Ltd., les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte que chaque année il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. En conséquence, l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2010 s'achèvera le 31 décembre 2010.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 15 et l'article 16 des statuts de la Société qui devront désormais être lu comme suit:

« **Art. 15.**

[...]

Une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand -Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.»

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1 janvier et se termine le 31 décembre».

### *Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 21.000.000 USD (vingt et un million de Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 50.000 USD à 21.050.000 USD par la création et l'émission de 21.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD chacune, entièrement libérées par 1517310 Alberta Ltd.

### *Quatrième résolution*

Il est décidé d'accepter que l'augmentation de capital d'un montant de 21.000.000 USD soit souscrite par 1517310 Alberta Ltd., par incorporation au capital social d'un montant de 21.000.000 USD pris sur le compte prime de la Société intitulé «Apports en capitaux propres non rémunéré par des titres» (la "Prime").

### *Intervention - Souscription - Paiement*

1517310 Alberta Ltd., représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 21.000.000 USD en souscrivant à l'ensemble des 21.000.000 nouvelles actions de la Société la totalité devant être entièrement libérée au moyen de l'incorporation de la Prime au capital social de la Société.

### *Evaluation*

La valeur de la Prime a été fixée à 21.000.000 USD (vingt et un million de Dollars américains).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un rapport émanant de Deloitte S.A., réviseur d'entreprises à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ce rapport restant annexé à l'acte.

### *«Conclusions*

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 21,000,000 ordinary shares of par value USD 10 each."

### *Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède et l'augmentation de capital social ayant été pleinement effectuée, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 21.050.000 USD (vingt et un million cinquante mille dollars américains) divisé en 21.050.000 (vingt et un million cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.»

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille sept cents Euros (3.700.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.



Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 juin 2010. Relation: LAC/2010/24822. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010076220/191.

(100088185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010072025/10.

(100085042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Alius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2010072030/13.

(100085441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Polaris Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.766.

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de POLARIS LUX SA, établie et ayant son siège à L-5752 Frisange, 4b, um Hau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.766, constituée suivant acte du notaire Henri HELLINCKX de Mersch en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 12 novembre 2005, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 septembre 2007, publié au dit Memorial C, numéro 2329 du 17 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Wolfgang KITZ, dirigeant de société, demeurant professionnellement à Remich,

qui désigne comme secrétaire Awais Habbibullah KHAN, commerçant, demeurant à Mannheim (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à Remich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Frisange à Remich, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Fixation de l'adresse.

3. Ajout à l'objet social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

4. Révocation de deux administrateurs.
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur.
7. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
8. Révocation du commissaire aux comptes.
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Frisange à Remich, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Remich."

*Deuxième résolution*

Elle fixe l'adresse de la société à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Premier alinéa.** La société aura pour objet:

- le conseil en gestion d'entreprises;
- l'assistance de toute entreprise dans ses opérations de commerce international;
- l'intermédiation dans le rapprochement d'entreprises;
- le soutien de tierces entreprises dans leur démarche commerciale, par la mise à disposition de ses forces de ventes;
- l'intermédiation dans le domaine des transactions immobilières."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer AGENDA ADVISORS CORP. et OVERCLEAR DEVELOPMENT INC, de leur fonction d'administrateur de la société.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateur:

- Wolfgang KITZ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-5532 Remich, 6, rue Enz,
- Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

*Sixième résolution*

L'assemblée renouvelle le mandat de l'administrateur, Marc KERNEL, préqualifié.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

*Septième résolution*

Le mandat de l'administrateur-délégué actuel, Marc KERNEL, préqualifié, arrivant à terme, l'assemblée décide de nommer en son remplacement, Wolfgang KITZ, susdit, pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes en fonction à savoir LUSITANO CONSULTING S.A.

*Neuvième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme commissaire aux comptes, Jean-Louis GUARNIERO, expert-comptable, demeurant à L-3541 Dudelange, 79, rue de la Paix.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KITZ, KHAN, KERNEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 18 mai 2010. REM 2010 / 666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073629/85.

(100086314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Alius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.977.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 2010*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

ALIUS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010072031/15.

(100085454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**i.con by marc gubbini architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.083.

L'an deux mil dix, le quatorze juin.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "i.con by marc gubbini architectes S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 14, Rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1565 du 25 juin 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 139.083.

*Bureau*

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Mario BATTISTUTTA, employé, demeurant à L-5874 Hesperange, 4, rue Adolphe Reding.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max WOLSFELD, architecte, demeurant à L-2336 Luxembourg, 19, Montée Pilate.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc GUBBINI, architecte, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

*Composition de l'assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

#### *Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Modification de l'avant dernier alinéa de l'article 10 (Pouvoirs du Conseil) des statuts de la société comme suit:

"La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de cet administrateur.

En cas de pluralité d'administrateurs, la société se trouve engagée:

- par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les actes de la gestion quotidienne ne dépassant pas la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-);

- par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur respectivement les signatures conjointes de trois administrateurs pour tout engagement dépassant le cadre de la gestion quotidienne et pour tout acte de gestion quotidienne de la société supérieur à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-)."

2.- Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives."

3.- Divers

II.- Il existe actuellement sept cents (700) actions, toutes entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la société.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'avant dernier alinéa de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de cet administrateur.

En cas de pluralité d'administrateurs, la société se trouve engagée:

- par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les actes de la gestion quotidienne ne dépassant pas la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-);

- par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur respectivement les signatures conjointes de trois administrateurs pour tout engagement dépassant le cadre de la gestion quotidienne et pour tout acte de gestion quotidienne de la société supérieur à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-)."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives."

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les frais et honoraires du présent acte estimés à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Mario BATTISTUTTA, Max WOLSFELD, Marc GUBBINI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2010. Relation: LAC/2010/26320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juin 2010.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2010077272/84.

(100087640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Aptosite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 79.783.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072035/10.

(100085421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Atex Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.456.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072039/9.

(100085162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.430.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 14 juin 2010*

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises à Luxembourg en date du 14 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 14 juin 2010.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010072049/15.

(100085009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.318.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 19 octobre 2009 que la société Ciras C.V., une société de droit Néerlandais, établie et ayant son siège social à 45, Lindenhoutseweg NL – 6545 AH Nijmegen, a transféré 14 648 parts sociales à la succursale Ciras C.V., Luxembourg Branch B 149010, une succursale existant sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg, qui est repré-

sentée par Sealed Air LLC une société à responsabilité limitée enregistrée au Registre du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware en Etats-Unis d'Amérique avec le numéro d'immatriculation 3050088 ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400 Willmington, Delaware 19808 Etats-Unis d'Amérique

Partant la répartition du capital social est comme suit:

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Ciras C.V., Luxembourg Branch . . . . . | 14 648 parts sociales |
| Total: . . . . .                        | 14 648 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010072298/20.

(100084987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 3 juin 2010*

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010072053/16.

(100085089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Bluesky AcquisitionCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 16 juin 2010, Rowan Nominees Limited, une société avant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et inscrite au Companies House sous le numéro 00712898 est devenue propriétaire de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la société Bluesky AcquisitionCo S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

*Pour Bluesky AcquisitionCo S.à r.l.*

Signature

*Avocat*

Référence de publication: 2010072054/17.

(100085458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Dealinvest Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.312.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 11 juin 2010*

1. La cooptation de Mme Virginie DOHOGNE cooptée comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 30 juillet 2009 a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.



3. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dealinvest Holding SA*

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072111/21.

(100084972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**BCD Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BCD TECHNOLOGY S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072057/11.

(100084897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**BCD Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.558.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2010*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BCD TECHNOLOGY S.A.*

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072058/16.

(100084950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Finnist Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 92.503.644,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.201.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Finnist Real Estate S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.201 (the Company). The Company was incorporated on 28 January 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 573 of 17 March 2010.

There appeared:

1. Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register

under the number B 150.846, holder of 8,001 shares in the Company, hereby represented by Mrs Doris CHAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Peletano Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at a company incorporated in Cyprus, having its registered office at Thasou 3, Dadlaw House, P.C. 1520, Nicosia, Cyprus and registered with the commercial registry of HE259956, holder of 1,999 shares in the Company, hereby represented by Mrs Doris CHAN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 10,000 (ten thousand) shares having a par value of USD 2 (two United States dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Splitting of the existing 10,000 (ten thousand) shares of the Company having a nominal value of USD 2 (two United States Dollars) each into 20,000 (twenty thousand) shares in the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred forty four United States Dollars), by way of creation and issue of 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred and forty four ) shares having a par value of USD 1 (one United States dollar) each;

4. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 3. above by all of the Company's shareholders by way of a contribution in cash, each share having a subscription price of USD 1 (one United States dollar);

5. Subsequent amendment to article 4.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2., 3 and 4 above;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to split the 10,000 (ten thousand) current shares of the Company having a nominal value of USD 2 (two United States dollars) into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.

The Meeting acknowledges that following the split, the shareholdings of the Company shall be as follows:

| SHAREHOLDER   | NUMBER<br>OF SHARES |
|---|---------------------|
| 1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l. . . . . . | 16,002              |
| 2) Peletano Holdings Limited . . . . .                  | 3,998               |
| Total: . . . . .  | 20,000              |

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred and forty four United States Dollars), in order to bring the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a par value of USD 1 (one United States dollar) each, to an amount of USD 92,503,644 (ninety two million five hundred three thousand six hundred and forty four United States dollars) by the creation and issue of 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred and forty four ) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred and forty four) newly issued shares of the Company as follows:

*Intervention - Subscriptions - Payment*

The appearing parties, represented as stated above, declare to:

(i) subscribe to that number of shares set out against their respective names in the table below having each a nominal value of USD 1 (one United States dollar) for a subscription price of USD 1 (one United States dollar) each;

(ii) pay up in full their new shares by way of a contribution in cash in the amounts set out against their respective name in the below table in the aggregate amount of USD 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred and forty four United States Dollars United States Dollars) (the Cash Contribution).

| SUBSCRIBER  | NUMBER<br>OF SHARES | CONTRIBUTION<br>(IN USD) |
|---|---------------------|--------------------------|
| 1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l. . . . . . | 73,986,915          | 73,986,915               |
| 2) Peletano Holdings Limited . . . . .                  | 18,496,729          | 18,496,729               |
| Total: . . . . .  | <u>92,483,644</u>   | <u>92,483,644</u>        |

The total contribution consisting of the Cash Contribution, in an aggregate amount of USD 92,483,644 (ninety two million four hundred eighty three thousand six hundred and forty four United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment under the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BGL BNP Paribas on 19 May 2010 confirming the availability of the subscription amount under the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above resolution, the Meeting acknowledges that the shareholdings of the Company shall be as follows:

| SHAREHOLDER   | NUMBER<br>OF SHA-<br>RES |
|---|--------------------------|
| 1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l. . . . . . | 74,002,917               |
| 2) Peletano Holdings Limited . . . . .                  | <u>18,500,727</u>        |
| Total: . . . . .  | <u>92,503,644</u>        |

*Fifth resolution*

The Meeting then resolves to amend article 4.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **4.1.** The Company's subscribed share capital is set at USD 92,503,644 (ninety two million five hundred three thousand six hundred and forty four United States Dollars), represented by 92,503,644 (ninety two million five hundred three thousand and six hundred and forty four) Shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each."

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de mai,

par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Finnist Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.201 (la Société). La Société a été constituée le 28 janvier 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 573 du 17 mars 2010.

Ont comparu:

1. Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.846, détenant 8.001 parts sociales dans la Société, ci-après représentée par Madame Doris CHAN, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé; et

2. Peletano Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Chypre, domiciliée chez une société Chypriote ayant son siège social au Thasou 3, Dadlaw House, P.C. 1520, Nicosie, Chypre, et immatriculée au registre de commerce sous le numéro HE259956, détenant 1.999 parts sociales dans la Société, ci-après représentée par Madame Doris CHAN, prénommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 10.000 (dix mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Division des 10.000 (dix mille) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune en 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de USD 92.483.644 (quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au moyen de la création et de l'émission de 92.483.644 (quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 3. ci-dessus par l'ensemble des associés de la Société au moyen d'un apport en numéraires, chaque part sociale ayant un prix de souscription de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);

5. Modification consécutive de l'article 4.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux point 2., 3. et 4. ci-dessus;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder sous sa seule signature pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

7. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de diviser les 10.000 (dix mille) parts sociales actuelles de la Société ayant une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars) en 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

L'Assemblée prend acte que suite à la division des parts sociales, l'actionnariat de la Société est dorénavant le suivant:

| ASSOCIE  | NOMBRE<br>DE PARTS<br>SOCIALES |
|--|--------------------------------|
| 1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l. .... | 16.002                         |
| 2) Peletano Holdings Limited . . . . .             | 3.998                          |
| Total: . . . . .                                   | 20.000                         |

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 92.483.644 (quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 92.503.644 (quatre-vingt-douze millions cinq cent trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 92.483.644 (quatre-vingt douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et de prendre acte de l'intervention, la souscription et la libération intégrale des 92.483.644 (quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société:

#### Intervention - Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent:

(i) souscrire au nombre de parts sociales indiqué en face de leurs noms respectifs dans le tableau ci-dessous, chaque part sociale ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) et un prix de souscription de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);

(ii) libérer entièrement les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraires correspondant au montant indiqué en face de leurs noms respectifs dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de USD 92.483.644 (quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport en Numéraires).

| SOUSCRIPTEUR                                       | NOMBRE<br>DE PARTS<br>SOCIALES | APPORT<br>(EN USD) |
|--|--------------------------------|--------------------|
| 1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l. .... | 73.986.915                     | 73.986.915         |
| 2) Peletano Holdings Limited . . . . .             | 18.496.729                     | 18.496.729         |
| Total: . . . . .                                   | 92.483.644                     | 92.483.644         |

L'apport total consistant en l'Apport en Numéraires, pour un montant total de USD 92,483,644 (quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

Le paiement de l'Apport en Numéraires a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par BGL BNP Paribas le 19 mai 2010, selon lequel le montant de souscription correspondant à l'Apport en Nature est disponible sur le compte bancaire de la Société, et le notaire confirme la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée prend acte que l'actionariat de la Société se compose désormais comme suit:

| ASSOCIE  | NOMBRE<br>DE PARTS<br>SOCIALES |
|--|--------------------------------|
| 1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l. .... | 74.002.917                     |
| 2) Peletano Holdings Limited . . . . .             | 18.500.727                     |
| Total: . . . . .                                   | 92.503.644                     |

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide par conséquent de modifier l'article 4.1 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'ils aura désormais la teneur suivante:

" **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé au montant de USD 92.503.644 (quatre-vingt-douze millions cinq cent trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 92.503.644 (quatre-vingt-douze millions cinq cent trois mille six cent quarante-quatre) Parts Sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tous avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société, et afin de procéder à toutes les formalités y relatives.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. CHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22381. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076301/249.

(100088066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072093/11.

(100084911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Colveca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

*Banque Domiciliaire*

Référence de publication: 2010072101/13.

(100085442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Commissaire aux Comptes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.410.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.*

Monica ARIETE

Référence de publication: 2010072103/12.

(100085160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---



**European Seafood 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.342.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.325.

—  
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 15 juin 2010.

Résolution:

L'associé unique décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 / 2011:

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

European Seafood 2 S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010072135/18.

(100085444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Coven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.923.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Signatures

Banque domiciliataire

Référence de publication: 2010072105/13.

(100085443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Cremanilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 12, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.545.

—  
EXTRAIT

Il découle d'une l'assemblée générale extraordinaire sous seing privée du 2 avril 2010:

- Que Madame Vera Maria CAVALEIRO PIRES, employée privée, demeurant à Belvaux, 105 rue d'Oberkorn, est revoquée de sa fonction de gérante unique à compter du 3 février 2010.
- Que Monsieur Laurent JASNIAK, demeurant à L-4609 Niederkorn, 10 rue des Lignes, est nommé dans la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée, à compter du 2 avril 2010.
- Que la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant unique et de l'associé unique à savoir Monsieur Arnoul Carel COLLE, indépendant, demeurant à L-4152 Esch-sur-Alzette, 12 rue Jean Jaurès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 juin 2010.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010072107/19.

(100085101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.005.428.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.922.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 11 juin 2010:*

Il est décidé de nommer pour une durée déterminée courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de 2013, Mr Nicolae Cantuniar, né le 19 novembre 1958 à Bucharest, Roumanie, résidant professionnellement à Cable & Wireless Switzerland AG, 534 Hohlstrasse, 8048 Zurich, Suisse comme gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Geert Schellemans avec effet au 11 juin 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Stewart Kam-Cheong, gérant;
- David Rickett, gérant;
- Nicolae Cantuniar, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 juin 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010073031/22.

(100084970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Intersil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.506.182,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.947.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June.

Before Us Me. Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Intersil Communications, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, USA with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3050122,

here represented by Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 14, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also acquire through contributions, subscriptions, purchases, options or otherwise, patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and generally

hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of such property, rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company may take any action it deems necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties. The Company may furthermore provide or cause to be provided to any affiliated Company such know how, development consulting advice, operating services, promotion, representation and all services of such nature

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «Intersil Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

1. Subscribed share capital

The share capital is fixed at twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two US Dollars (USD 21,506,182.-) represented by twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two (21,506,182) shares with a par value of one US Dollar (USD 1-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

2. Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Any convertible instruments issued by the Company which refer, in their terms and conditions, to the shares of the Company, shall be subscribed by the shareholder(s) of the Company holding such shares. In the event shares of a Company's shareholder are cancelled further to a share capital decrease, such shareholder is obliged to surrender a same proportion of the concerned convertible instruments held by him, if any, to the Company and this latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Any shareholder who transfers respectively one or more of his shares in the capital of the Company to another person is obliged to transfer a same proportion of convertible instruments, which refer to shares of the Company in their terms and conditions, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 of December 2010.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Intersil Communications, Inc., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twenty-one million five hundred six thousand one hundred eighty-two (21,506,182) shares of one US Dollar (USD 1-) each.

All the shares have been fully paid in by a contribution in kind consisting in one hundred (100) shares of a par value of USD 0.001 each, representing the entire share capital of Techwell, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, USA with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, registered with the Trade Register of Delaware under number 4801662 (the "Contributed Shares").

It results from the declaration of value issued by Intersil Communications Inc. and a certificate issued by Techwell, Inc that:

- There exists no pre-emption right or any right on the Contributed Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares be transferred to him. The Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and the Contributed Shares are not subject of any attachment.

- The Contributed Shares are transferable.

- Intersil Communications, Inc. is not aware of any significant matters, which should be brought to attention in order to enable the assessment of the value of the Contributed Shares.

- For the purpose of the

contribution to be made to the Company, the Contributed Shares have been valued at their fair market value as at April 27, 2010

- In this respect, Intersil Communications, Inc. expressly states that to the best of the company's knowledge and belief the total value of the Contributed Shares amounts to four hundred thirty million one hundred twenty-three thousand six hundred thirty-six US Dollars (USD 430,123,636), which Intersil Communications, Inc. thereby certifies as being true and fair.

The surplus between the aggregate par value of the shares issued and the total value of the Contributed Shares, amounting to four hundred eight million six hundred seventeen thousand four hundred fifty-four US Dollars (USD 408,617,454), shall be transferred to a share premium account of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 7,000.-

*Resolution of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following manager(s):

*Category A manager(s):*

- Mr. Thomas TOKOS, General counsel, born on July 14, 1952, in Cleveland, Ohio (USA) and having his professional address at 1001 Murphy Ranch Rd., Milpitas, CA 95035 USA,
- Mr. Scott ASHWORTH, General counsel, born on July 20, 1967, in Noblesville, Indiana (USA) and having his professional address at 1650 Robert J. Conlan Blvd, NE, Palm Bay, FL 32905 USA

*Category B manager(s):*

- Mr. Douglas BALOG, Attorney, born on March 26, 1963, in Geneva, Illinois (USA) and having his professional address at 1650 Robert J. Conlan Blvd, NE, Palm Bay, FL 32905 USA,

2. The registered office of the Company shall be established at 6C Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seize juin.

Pardevant Me. Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Intersil Communications, Inc, une société établie selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secretariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3050122,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licence, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues. De plus, la Société peut fournir ou être amenée à fournir à toute société



affiliée un tel savoir-faire, conseil en développement, service opérationnel, promotion, représentation et tout service de cette nature.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Intersil Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la municipalité de Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre vingt-deux Dollars américains (USD 21.506.182.-) représenté par vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre vingt-deux (21.506.182) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tout instrument convertible émis par la Société, faisant référence dans les conditions générales qui lui sont applicables, aux parts sociales de la Société, devra être souscrit par le ou les associé(s) de la Société détenant ces parts sociales. Dans l'hypothèse les parts sociales d'un associé sont annulées suite à une réduction du capital de la Société, cet associé est obligé de céder une même proportion des instruments convertibles concernés qu'il détient, le cas échéant, à la Société et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles, le cas échéant, conformément aux conditions générales des instruments convertibles visés.

3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

4. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Tout associé qui transfère respectivement une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à une autre personne est obligé de transférer la même proportion d'instruments convertibles, qui se réfèrent aux parts sociales de la Société dans ses conditions générales, le cas échéant, à la même personne, conformément aux conditions générales des instruments convertibles visés.

6. Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier mercredi du mois de juin à 14h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'Art. 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Intersil Communications, Inc., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre vingt-deux (21.506.182) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature composé de cent (100) actions d'une valeur nominale de USD 0.001 chacune, représentant l'entièreté du capital social de la société Techwell, Inc., établie selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Secréariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4801662 (les "Parts Apportées").

Il résulte d'une déclaration de valeur délivrée par Intersil Communications Inc. et du certificat émis par Techwell, Inc. que:

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits sur les Parts Apportées en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs. Aucune des Parts Apportées n'est grevée de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des Parts Apportées n'est sujette à saisie.

- Les Parts Apportées sont transmissibles.

- Intersil Communications, Inc n'a pas connaissance d'éléments particuliers qui devraient être communiqués afin de permettre l'évaluation de la valeur des Parts Apportées.

- Dans le cadre de l'apport fait à la Société, les Actions Apportées ont été évaluées à leur juste valeur de marché au 27 avril 2010

- À cet égard, Intersil Communications, Inc déclare expressément qu'au meilleur de sa connaissance, la valeur totale des Actions Apportées s'élève à quatre cent trente millions cent vingt-trois mille six cent trente-six dollars américains (USD 430.123.636), valeur certifiée fidèle et conforme par Intersil Communications, Inc.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de la participation apportée, s'élevant à quatre cent huit millions six cent dix-sept mille quatre cent cinquante-quatre dollars américains (USD 408.617.454) sera transférée sur un compte de prime d'émission de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 7.000.-

*Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):

*Gérant(s) de catégorie A:*

- M. Thomas TOKOS, Conseil, né le 14 juillet 1952, à Cleveland, Ohio (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son adresse professionnelle au 1001 Murphy Ranch Rd., Milpitas, CA 95035 (Etats-Unis d'Amérique),

- M. Scott ASHWORTH, Conseil, né le 20 juillet 1967, à Noblesville, Indiana (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son adresse professionnelle au 1650 Robert J. Conla Blvd, NE, Palm Bay, FL 32905 (Etats-Unis d'Amérique),

*Gérant(s) de catégorie B:*

- M. Douglas BALOG, Avocat, né le 26 mars 1963, à Geneva, Illinois (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son adresse professionnelle au 1650 Robert J. Conla Blvd, NE, Palm Bay, FL 32905 (Etats-Unis d'Amérique),

2. Le siège social de la Société est établi au 6C parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27484. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010084847/444.

(100095118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

---

**E.I. Eurinvestment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.496.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2010072118/10.

(100085175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Le Lys S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.804.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juin 2010*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Alain RENARD comme Président du Conseil d'Administration. Son mandat de Président du Conseil d'Administration viendra à échéance en même temps que son mandat d'Administrateur, soit lors de l'assemblée générale de 2015.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010071888/15.

(100084103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---